

AMICALE CHATILLONNAISE DE PETANQUE

REGLEMENT INTERIEUR 2025

L'amicale châillonnaise de pétanque est une association Loi 1901, à caractère sportif et afin d'éviter tout litige, le bureau 2025 a décidé de statuer sur divers points et s'engage à respecter ce règlement interne sans exception tout au long de la saison.

Vous trouverez ci-dessous les différents points adoptés par le comité directeur du club.

1/ COTISATIONS :

Tout licencié n'étant pas à jour de ses cotisations (licences + tenues) ne pourra participer à une compétition inscrite par le club et ne pourra muter en fin de saison.

Prix des licences 2025 :

Seniors masculins : **46,00 euros**

Féminines : **46,00 euros**

Jeunes : **licence gratuite**

2/MUTATIONS :

Pour les personnes désirant adhérer au club, le bureau se réserve le droit de la refuser sans justification, conformément à l'article 6 du règlement FFPJP (statut type d'un club).

Le club ne prend pas en charge les frais de mutation.

3/FRAIS DE REPAS CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX :

Tout licencié (sous réserve de bénévolat –voir plus bas) participant à un championnat départemental, débutant le matin (2^{ème} jour du championnat), et encore qualifié pour l'après-midi touchera une indemnité repas de 20,00 euros, **avec facture justificative obligatoire.**

4/FRAIS CHAMPIONNATS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE :

Tout licencié, hors catégorie jeune, (sous réserve de bénévolat – voir plus bas) participant à un championnat Bourgogne Franche-Comté, touchera une indemnité de 20,00 euros pour le repas de la veille, hors département, **avec facture justificative obligatoire.**

Une équipe participant à un championnat BFC hors département de la Nièvre touchera 70,00 euros pour la chambre de la veille. Le remboursement ne se fera également **sur présentation d'une facture justificative**.

Privilégier 1 chambre pour 2, 2 chambres pour 3 – cas particulier pour les doublettes mixtes.

Si le comité de la Nièvre ne prend pas en charge le remboursement des indemnités kilométriques, le club s'engage à indemniser les joueurs (une voiture par équipe homogène) à hauteur de 0.30 euros/km.

Il est demandé de privilégier le covoiturage.

5/FRAIS CHAMPIONNATS DE FRANCE:

Le comité de la Nièvre prend à sa charge l'intégralité des frais pour une équipe participant à un championnat de France.

Chaque licencié (sous réserve de bénévolat – voir plus bas) qualifié à un championnat de France se verra attribuer une indemnité forfaitaire de 50,00 euros.

Par ailleurs, un forfait de 150,00 euros est attribué pour l'accompagnement, par un membre du bureau dûment désigné par celui-ci, de nos joueurs ou joueuses sur les championnats de France.

6/ COUPE DE FRANCE:

La coupe de France est une compétition par club et par équipe. C'est une belle compétition, si tout le club soutient les joueurs retenus et si celle-ci ne génère pas de jalousie.

Le club de CHATILLON a décidé de participer à cette épreuve et a pour objectif d'aller le plus loin possible.

L'équipe de CDF 2025 sera composée en fonction des résultats obtenus lors des championnats départementaux et régionaux 2024.

Le classement a été arrêté à l'issue du dernier championnat BFC, le 30 juin 2024. En cas d'égalité, les ex-aequo sont départagés par les points de classification FFPJP sur l'année 2024.

A l'issue de ce classement, les joueuses et joueurs seront contactés par [David NIAULAT et Ghislaine DARD](#), membre du bureau, chargé du suivi de celui-ci.

Tous les joueuses et joueurs retenus dans l'équipe, ainsi que les remplaçants, recevront les dates butoirs fixées par la FFPJP.

Ils s'engagent à participer à tous les tours (sauf cas de force majeure : congés, travail le jour de la compétition, maladie, événement familial), sinon ils seront exclus de l'équipe.

A chaque tour, 2 joueuses et 6 joueurs seront convoqués.

David NIAULAT et Ghislaine DARD seront les coachs de l'équipe et auront la responsabilité de la composition de celle-ci à chaque partie : aucune contestation ne sera possible.

Le nombre de points dans les championnats a été établi de la manière suivante:

Championnats de la Nièvre (hors championnats jeunes, promotions, vétérans, de tirs et provençaux)

16 ^{ème} de finale	= 1 point
8 ^{ème} de finale	= 3 points
¼ de finale	= 6 points
½ finale	= 12 points
Finale	= 20 points
Vainqueur	= 32 points

Championnats régionaux BFC (hors jeunes, promotions, vétérans, de tirs, provençaux)

8 ^{ème} de finale	= 2 points
¼ de finale	= 5 points
½ finale	= 10 points
Finale	= 20 points
Vainqueur	= 30 points

Les joueuses et les joueurs sélectionnés devront avoir un comportement exemplaire tout au long de la saison. Le fair-play et le respect sont la ligne de conduite de notre club. Le bureau prendra des sanctions d'exclusion de l'équipe vis-à-vis des joueurs qui ne s'y conformeront pas.

Des indemnités kilométriques seront versées aux joueurs et capitaines utilisant leur véhicule personnel (3 véhicules maximum par déplacement) à partir des tours régionaux : indemnités de 0,30 euros/kilomètre (distance entre CHATILLON et lieu de rencontre). Les frais de péage seront remboursés dans leur intégralité **avec justificatifs**.

Néanmoins, le déplacement en mini bus sera privilégié.

Concernant la coupe de France de jeu provençal : un classement est établi selon les mêmes bases que la coupe de France de pétanque mais uniquement sur les résultats des championnats doublette et tripléte provençaux.

7/ COMPETITIONS DEPARTEMENTALES :

Le club se charge d'inscrire les équipes aux différents championnats mais n'intervient pas dans leur composition. Tous les frais d'engagement sont réglés par le club. Si une équipe ne participe aux championnats hors cas de force majeure, l'équipe doit rembourser le club du montant des inscriptions.

Les inscriptions aux différents championnats s'effectuent auprès de [Ghislaine DARD](#) par SMS au 06.74.52.29.93 ou par mail chiquette0858@sfr.fr.

Il est décidé que toute joueuse ou joueur, qui ne respecte pas les dates limites d'inscription auprès du club, s'acquittera directement de ses engagements auprès du comité.

8/ CHAMPIONNATS DES CLUBS DEPARTEMENTAUX :

Le club prendra en charge le repas du midi de chaque journée de championnats des clubs pour toutes les divisions à hauteur de 90 € maximum par équipe (8 joueurs et un accompagnateur éventuel à 10€).

Chaque capitaine d'équipe et l'équipe seront responsables des achats par rapport au budget sur présentation de factures justificatives.

9/ CHAMPIONNATS DES CLUBS REGIONAUX :

Une équipe participant à un championnat des clubs régionaux hors département de la Nièvre touchera 70,00 euros pour la chambre de la veille (chambre pour 2 joueurs et un accompagnateur éventuel par équipe). Le remboursement ne se fera également **sur présentation d'une facture justificative**. Il est souhaitable d'essayer de trouver un hébergement collectif (gîte, camping...).

Le club prendra en charge les repas du midi de chaque journée de championnats des clubs pour toutes les divisions à hauteur de 90 € maximum par équipe (8 joueurs et un accompagnateur éventuel à 10€) et les repas du soir pour le même montant.

Pour les déplacements, il est préconisé de prendre les mini-bus du centre social sous réserve de leur disponibilité. Les frais de carburant et de péage seront remboursés sur justificatifs. Les départs se font de Châtillon.

8/BENEVOLAT :

Le bureau fait du bénévolat **sa priorité**.

Tout licencié, **sans exception** (sauf moins de 18 ans), qui ne participera pas en tant que bénévole actif aux manifestations suivantes :

Rifles du 1^{er} Novembre 2024

Rifles du Dimanche 22 Décembre 2024

Rifles du Dimanche 23 Février 2025

Concours triplettes vétérans du Jeudi 27 mars 2025

Concours triplettes mixtes du Jeudi 8 mai 2025

Concours doublettes mixtes du Dimanche 6 juillet 2025

Concours amicaux des jeudis de juillet ou/et août 2025

Ne se verra rembourser aucune indemnité par le club dans le cadre du règlement interne (repas, hôtel, Frances, récompenses, frais kilométriques,....) pour la saison 2025.

Le club n'oblige en rien ses licenciés à travailler. Chacun est libre de faire ce qu'il veut, mais nous n'avons rien trouvé de plus équitable envers les bénévoles.

Vous pourrez prévenir de votre participation par les moyens de votre choix (SMS/Mail /Blog du club):

Ghislaine DARD : 06.74.52.29.93 ou chiquette0858@sfr.fr

Sébastien ACQUART : 06.12.35.08.88 ou s.acquart@bongard-bazot.fr

Pour ceux qui auront fait ce choix, nous les remercions d'avance de leur investissement.

9/ TENUES DU CLUB :

Le club a fait le choix de renouveler ses tenues en 2025.

Un pack d'une valeur de **165 euros** comprenant :

1 polo, 1 sweat à capuche, 1 veste chaude de couleur noire et blanche,

Le club prendra en charge **75,00 euros** sur la totalité.

Les anciennes tenues sont autorisées sur les compétitions officielles.

En cas de perte ou de détérioration de l'une ou plusieurs pièces du pack, le changement sera facturé au prix coûtant.

10/ DISCIPLINE :

Tout licencié du club doit avoir un comportement exemplaire tout au long de la saison aussi bien à l'entraînement que sur les compétitions officielles.

Le bureau prendra des sanctions à l'encontre des licenciés qui porteront atteinte à l'ambiance et à l'image du club.

Tout règlement de la licence valide le présent règlement.

Bonne saison 2025, à toutes et à tous : vive la pétanque châillonnaise.

Les membres du bureau